



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 juillet 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Tenir pour conforme l'emplacement de la remise à un minimum de 2,64 m de la ligne latérale droite (sud), en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que la marge de recul minimale latérale d'un bâtiment complémentaire, suite à l'application de l'article 13.3 du même règlement, doit être d'un minimum de 3 m.

Identification du site concerné : Lot 2 620 363 du Cadastre du Québec
26, rue Hélie

2. Permettre la construction d'un garage détaché de 7,93 m sur 12,19 m à un minimum de 3 m de la ligne latérale sud (gauche), en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule qu'un garage doit respecter une marge de recul minimale latérale de 8 m.

Identification du site concerné : Lot 4 605 941 du Cadastre du Québec
15, impasse des Lapereaux

3. Permettre la construction de deux bâtiments principaux résidentiels commerciaux à des distances minimales de 12,34 m et 12,35 m respectivement de la ligne de lot arrière, en dérogation à l'article 6.3.4 du Règlement de zonage numéro 269-05 en vigueur qui stipule que tout bâtiment principal non résidentiel, s'il est situé sur un terrain contigu à un autre terrain où un usage habitation ou institution autorisé, doit respecter une marge de recul de 15 m à partir de la ligne mitoyenne avec ce terrain.

Identification du site concerné : Lot 5 472 010 du Cadastre du Québec
419 et 429, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de juin 2016.

Charles Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Greffier et responsables des affaires juridiques



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Charles Dufour, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant trois (3) demandes de dérogation mineure aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité <http://www.cantley.ca/fr/avis-publics> en date du 22 entre 8 h et 17 h.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de juin 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CD", is written over the printed name of Charles Dufour.

Charles Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Greffier et responsable des affaires juridiques